

Avis voté en plénière du 13 juin 2017

Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Déclaration du groupe Environnement et nature

Ce projet d'avis sur l'aquaculture arrive à point nommé dans notre assemblée en vue des très prochains États généraux de l'alimentation annoncés par le Président de la République.

Nous estimons que l'aquaculture doit être au cœur de ces États généraux car c'est une activité en plein essor au niveau mondial. En effet, depuis 2015, la production aquacole mondiale a dépassé en volume celle de la pêche. Pourtant, en France, 86 % des protéines aquatiques sont importées, ce qui représente un déficit commercial de 3,7 milliards d'euros.

Nous souhaitons ici insister sur le fait que cette tendance ne sera pas inversée si on ne change pas de modèle : le consommateur accroît sa consommation de poisson qu'il pense toujours sauvage, pour ses bénéfices sanitaires. Or, l'aquaculture mondiale et européenne souffre aussi d'une forme d'industrialisation, dont le modèle n'est pas plus durable que les élevages terrestres intensifs.

Pour inverser cette tendance, ce projet d'avis propose une stratégie clairement inspirée de l'approche écosystémique. Cela suppose des éco-innovations pour permettre à l'aquaculture de devenir à la fois complémentaire de la pêche — en préservant les ressources halieutiques au lieu de les dégrader comme actuellement par la pêche minière — et de l'agriculture, auxquelles elle peut offrir de nouveaux débouchés. Ainsi repensée, l'aquaculture permet de conforter l'approvisionnement et la sécurité alimentaire, de développer une activité pérenne et des emplois sur les littoraux et dans les territoires ruraux.

Aujourd'hui, le consommateur français ne dispose que de très peu d'informations concernant la provenance et les conditions d'élevage. Peu d'informations sont également disponibles sur les évolutions du modèle ainsi que les enseignements à tirer des crises à répétition dans ces filières. Comme l'indique ce projet d'avis, la transparence, la traçabilité et l'étiquetage écologique sont donc des priorités absolues.

Avant tout, ce projet d'avis souligne que la reconquête collective du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques est le premier des investissements à réaliser pour donner un avenir à ces productions. Comme toutes les productions liées au vivant mais de façon plus directement visible, les élevages aquacoles sont en effet étroitement dépendants de la qualité des cours d'eau, estuaires et littoraux affectés par un cocktail de polluants néfastes et les effets du changement climatique.

Pourtant, la France est le seul pays au monde à posséder autant d'espèces aquacoles.

Cet atout est dû à la diversité de ses espaces naturels et à la diversité de ses climats.

L'avis propose donc de changer de modèle pour préserver ces atouts tout en impliquant pleinement le consommateur dans ses choix d'alimentation saine et durable. Il est urgent de faire ce choix et de répondre à ces défis nous engageant tous collectivement.

En remerciant Elodie et Joëlle pour nous avoir fait partager leur passion pour ces filières peu connues, nous avons voté l'avis.